



# INSCRIPTION SAISON 2022-2023

## COS ATHLETISME

Chalonnnes Olympique Sport Athlétisme  
Stade Gaston Bernier – avenue Lafond de Ladébat  
49290 Chalonnnes-sur-Loire

Site internet : [www.cosathletisme.fr](http://www.cosathletisme.fr)  
Adresse mail : [cosathletisme@gmail.com](mailto:cosathletisme@gmail.com)

## Formulaire d'inscription ou de réinscription

Merci de faire parvenir, sous format papier uniquement, le dossier complet avant le **30 septembre 2023** pour faire la demande de licence ou son renouvellement.  
Le dossier complet est à envoyer à :

Karine Trémelo 5 Rue des Louetteries  
St Aubin de Luigné 49190 Val du Layon

ou dans la boîte aux lettres du COS située à l'entrée du stade Gaston Bernier

Votre dossier complet comportera TOUS les documents ci-dessous :

- ✓ Bulletin d'inscription FFA à compléter prioritairement de manière informatique ou lettres majuscules uniquement
- ✓ Pour les nouveaux adhérents : certificat médical daté de moins de 3 mois au 1<sup>er</sup> septembre 2022, portant la mention « ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » (mention obligatoire pour tous, jeunes et adultes).  
En cas de soucis particuliers (asthme, allergies, ...), il est indispensable de prévenir l'entraîneur par avance.
- ✓ Pour les renouvellements de licence : vérifier la validité du certificat médical (- 3 ans) et remplir le questionnaire santé (mail adressé directement par la fédération sur votre boîte mail personnelle ou sur votre espace FFA) ou fournir un nouveau certificat médical.
- ✓ Pour les mineurs : L'attestation parentale remplace le certificat médical. Cf document joint
- ✓ La cotisation à l'association : par chèque à l'ordre du COS Athlétisme (possibilité d'établir 2 chèques avec date d'encaissement différée), ou des coupons sport, E.Pass. région, ou ANCV (validité jusqu'en 2023)

Seuls les dossiers accompagnés de leur cotisation seront pris en compte  
Une facture peut vous être fournie sur demande

A savoir :

- ✓ Les adresses mail seront communiquées à la Fédération. Vous recevrez votre licence par mail, sous l'appellation DSI (ne pas confondre avec une publicité) ou dans les notifications. Conservez la !
- ✓ Pour les jeunes, précisez le n° de téléphone/mail des 2 parents si différents
- ✓ Une assurance individuelle est incluse dans le tarif de la licence
- ✓ Pour les athlètes mutés : le droit de mutation reste à la charge de l'athlète (nous appeler en cas de besoin particulier)

---

# CHARTRE DE VIE DU CLUB

Pour tous les licenciés

---

Cette charte a pour but de définir et préciser certaines règles facilitant la vie du club.

Chaque adhérent au COS Athlétisme s'engage à respecter les points suivants pendant toute la saison :

## Horaires – Assiduité – Ponctualité

L'athlète s'engage à participer aux entraînements, de façon assidue, en respectant les horaires prévus.

## Tenue – Comportement

L'athlète s'engage à avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de l'entraîneur, des autres athlètes et de toute autre personne côtoyée au cours des entraînements, des déplacements et des compétitions. De même, il respectera les installations et les équipements.

Le manquement à ces obligations pourra entraîner, sur décision du bureau, l'exclusion temporaire ou définitive du club, sans remboursement de la cotisation.

Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme et le port du maillot du club est obligatoire en compétition officielle. Pour les jeunes (poussins et éveil athlé) les maillots seront prêtés par le club à chaque rencontre sportive et gérée par un parent désigné (distribution, lavage avant retour au club)

A partir de Benjamins, le maillot du club est à acquérir (boutique club)

## Compétitions – rencontres sportives amicales

L'athlète s'efforcera de participer aux compétitions et animations proposées par le club, en particulier celles où il sera qualifié (exception possible pour les enfants nés en 2014 et après uniquement).

## Parents

Les parents doivent s'assurer que leur enfant respecte les règles énumérées ci-dessus. Lors des entraînements, des déplacements organisés par le club, ils veilleront à ce que leur enfant soit pris en charge par un responsable. Ils doivent répondre dans les délais aux différents courriers et convocations émis par le club.

## Participation à la vie du club

L'athlète et les parents d'athlètes s'efforceront de participer de façon active à la vie du club en aidant dans l'organisation des manifestations du club, dans les déplacements des jeunes et dans l'encadrement durant les compétitions. Chaque année le club organise et tient un grand stand lors des manifestations suivantes : le cross du Courrier de l'Ouest (11 novembre) et le Kal Onna Trail (avril)

## Communication

L'athlète et les parents, autorisent le COS athlétisme à diffuser sur son site internet et publications diverses, les photos liées à son activité au sein du club.

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM: \_\_\_\_\_ Nom de naissance \_\_\_\_\_  
 Prénom: \_\_\_\_\_ Sexe :  F  M Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Lieu de naissance: \_\_\_\_\_ Pays de naissance: \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse Email (obligatoire) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone (portable) : \_\_\_\_\_ N° de téléphone (fixe) : \_\_\_\_\_

Type de Licence choisie :  Licence Athlé Compétition  Licence Athlé Santé  Licence Athlé Running  
 Licence Athlé Découverte  Licence Athlé Entreprise  Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, \_\_\_\_\_, en ma qualité de \_\_\_\_\_ (père, mère, représentant légal)

de l'enfant \_\_\_\_\_

autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

En ma qualité de ..... (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

TARIFS 2022-2023		
ADULTES	Licence Athlé Compétition	115 €
	Licence Athlé Running	95 €
	Licence Athlé santé	125 €
JEUNES	Cadets, juniors, espoirs (2001-2007)	125 €
	Minimes (2009-2008)	125 €
	Benjamins (2010-2011)	125 €
Ecole athlé	Poussins (2012-2013)	105 €
	Eveil athlé (2014- 2016)	105 €